



BUDGET PRIMITIF 2019

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Le budget du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) fait l'objet d'un budget annexe défini sous la forme d'un forfait global annuel attribué par l'autorité de tutelle, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), par voie de convention avec l'Assurance Maladie.

Le SSIAD dispose d'une unique recette, allouée par l'A.R.S. en cours d'année, sur la base d'un forfait différencié pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de celui de 2018, avec le développement continu de la qualité du service rendu aux usagers, et notamment la mise en œuvre du plan d'actions issu de l'évaluation interne conduite en 2018, qui permettra d'améliorer encore les pratiques d'accompagnement.

Ce processus d'amélioration continue de l'organisation et des prestations du SSIAD se poursuit dans plusieurs domaines liés à :

- ✓ La garantie des droits individuels et la participation des usagers
- ✓ La prévention des risques
- ✓ La promotion de l'autonomie et de la qualité de vie
- ✓ La continuité des accompagnements et la coordination des interventions
- ✓ Le projet de service et ses modalités de mise en œuvre
- ✓ Le service dans son environnement
- ✓ L'organisation générale du service

L'activité prévisionnelle du SSIAD, pour 2019, est estimée à 11 680 journées pour l'accompagnement de 30 personnes âgées et de 2 personnes handicapées, correspondant à la capacité maximale d'accueil du service.

Le budget prévisionnel 2019, prenant en compte l'ensemble des projets s'élève à **433 000 €** pour le fonctionnement et à **7 121 €** pour l'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU SSIAD

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

GROUPE	Budget Prévisionnel 2019 (€)
I	52 300
II	359 947
II	20 753
Total	433 000

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (€)

Groupes	BP 2018	Exécutoire 2018	BP 2019	Evolution en % Exécutoire 2018/BP 2019
Groupe I - Exploitation courante	49 173	52 233	52 300	+ 0,13 %
Groupe II - Personnel	367 850	357 344	359 947	+ 0,73 %
Groupe III- Structure	15 977	20 503	20 753	+ 1,22 %
Total des dépenses de fonctionnement	433 000	430 080	433 000	+ 0,68 %

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (€)

Type de Recette	BP 2018	Alloué 2018	BP 2019	Evolution en % Alloué 2018/BP 2019
Produit de la tarification	433 000	426 015	433 000	
<i>Dont Crédit Non Reconductible</i>		6 806		
<i>Reprise de résultat</i>		4 065		
Total des recettes de fonctionnement	433 000	430 080	433 000	+ 0,68 %

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

Le budget prévisionnel 2019 du groupe I, d'un montant de 52 300 € est stable par rapport au Budget Exécutoire 2018.

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

Le budget prévisionnel 2019 du groupe II, d'un montant de 359 947 € prévoit une augmentation budgétaire de 0,73 % par rapport à l'exécutoire 2018.

Cette augmentation est justifiée :

- ✓ Par l'impact des avancements d'échelons et des changements de grade intervenus en cours d'année 2018 et à venir.
- ✓ Par le recours aux vacances, afin d'assurer la continuité des soins.

GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

Le budget prévisionnel 2019 du groupe III, d'un montant de 20 753 €, est en augmentation de 1,22 % par rapport au budget exécutoire 2018. Ceci est lié principalement à une augmentation des dépenses relatives à la formation des personnels et du montant des immobilisations corporelles.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)			
Compte	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 18/BP 19
Compte 21 Immobilisations corporelles	7 450,06	7 121	
Total des dépenses d'investissement	7 450,06	7 121	- 4,43 %

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (€)			
Compte	BP 2018	BP 2019	Evolution BP 18/BP 19
Compte 001 Résultat d'investissement reporté	7 305,68	6 923	-5,25 %
Compte 28 Amortissement des immobilisations	144,38	198	+37,14 %
Total des recettes d'investissement	7 450,06	7 121	- 4,43 %



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2019 / COM 10

**Objet : Budget primitif annexe 2019 du Service de Soins Infirmiers
A Domicile (SSIAD) de Ris Orangis**

Séance du mercredi 27 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-sept mars à quatorze heures, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi vingt mars deux mille dix-neuf se sont réunis au nombre de sept, à l'Hôtel de ville, place du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Adolé ANKRAH, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Stéphane Raffalli, Marcus M'Boudou, José Queiros, Monique Gendrier, Bernard Cassaigne, Josiane Berrebi,

Nombre de
membres

En exercice : 13

Présents à la

séance : 7

Votants : 8

Excusé :

Absents représentés :

Ange Martinez à Adolé Ankrah

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle

91130 Ris-Orangis

T. 01 69 02 52 52

F. 01 69 02 52 53

Contact@ville-ris-orangis.fr

OBJET : Budget primitif annexe 2019 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris Orangis

Centre Communal
d'Action Sociale de
Ris-Orangis
Conseil
d'administration du 27
mars 2019
DÉLIBÉRATION
N°2019/COM 10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L 123-4 à L123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 en date du 20 février 2019,

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif annexe 2019 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 433 000 €

Groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » 52 300 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe II « Dépenses afférentes au personnel » 359 947 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe III « Dépenses afférentes à la structure » 20 753 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 433 000 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 121,00 €

Compte 21 « Immobilisations Corporelles » 7 121,00 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Publié le :
Notifié le :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours
Devant le Tribunal Administratif de Versailles
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 121,00 €
Compte 001 « Résultat d'investissement reporté »	6 923,00 €
Compte 28 « Amortissement des immobilisations »	198 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

